



Dossier de presse

22 mars

**Journée Mondiale de
l'Eau**

La coopération à l'honneur



SOMMAIRE

Le 22 mars, parlons d'eau... et de coopération

FICHE 1 : La Journée Mondiale de l'Eau

FICHE 2 : L'action extérieure des collectivités locales françaises pour l'eau et l'assainissement – CHIFFRES CLES –

FICHE 3 : La coopération décentralisée française pour le renforcement des compétences des collectivités du Sud dans les secteurs eau et assainissement

FICHE 4 : Le pS-Eau et la Journée Mondiale de l'Eau

FICHE 5 : Pour aller plus loin

FICHE 6 : Le programme Solidarité Eau

783 millions de personnes n'ont pas accès à une source d'eau protégée ou améliorée

Dont 330 millions en Afrique sub-saharienne, soit 39% de la population de ce territoire

2,5 milliards de personnes n'ont pas accès à des installations sanitaires de base

Dont 595 millions en Afrique sub-saharienne, soit 70% de la population de ce territoire

2 millions d'enfants de moins de 5 ans meurent chaque année de maladies diarrhéiques dues à l'insalubrité de l'eau, et au manque d'hygiène

A l'heure où les Objectifs du Millénaire pour le Développement sont en train d'être rediscutés, où les politiques de développement de la France et de l'Union Européenne sont en cours de redéfinition, le rendez-vous du 22 mars ne peut pas être manqué.

L'accès à l'eau potable et à un assainissement de base a été reconnu comme un Droits de l'Homme par l'Assemblée Générale des Nations Unies en 2010.

C'est désormais l'affaire de tous, des Etats avant tout, mais également de tous les acteurs locaux, et des citoyens eux-mêmes, de faire appliquer ce droit pour tous et partout.

Le 22 mars, parlons d'eau... et de coopération

Le 22 mars est la Journée Mondiale de l'Eau.

Et l'année 2013 est l'année de la coopération internationale dans le domaine de l'eau.

Ainsi, cette année, la Journée Mondiale de l'Eau sera célébrée sur le thème de la coopération.

Le sujet est d'autant plus d'actualité quelques jours seulement après la clôture des Assises du développement, lors de laquelle le Président de la République a insisté sur l'importance de l'action des collectivités locales en coopération internationale et a mis l'accent sur deux urgences : la lutte contre les grandes pandémies, en particulier le Sida, mais également la question de l'eau, notamment au Sahel.

De même, Laurent Fabius, dans son discours lu par le ministre Pascal Canfin lors de la Commission nationale de la coopération décentralisée du 29 janvier dernier, a largement mis en avant le rôle important joué par les collectivités locales dans la coopération au développement et la nécessité de renforcer et soutenir leurs actions, parlant de « diplomatie des territoires » et de « diplomatie concrète ».

Les parlementaires français, au nom desquels le Sénateur Christian Cambon s'est exprimé lors de la clôture des Assises du développement et de la solidarité internationale, ont également souligné l'importance de réorienter plus fortement l'aide publique au développement de la France vers les pays les plus pauvres.

Enfin, l'apport des collectivités locales françaises en termes d'appui à maîtrise d'ouvrage a été largement mis en avant, au regard des grands enjeux auxquels ont à faire face les collectivités locales des pays du Sud en matière de gouvernance des services publics, notamment d'eau et d'assainissement.

La Journée Mondiale de l'Eau



La Journée Mondiale de l'Eau est célébrée chaque année le 22 mars depuis 1993, date à laquelle elle a été officiellement mise en place par l'Assemblée Générale des Nations Unies.

La Journée Mondiale de l'Eau est l'occasion d'attirer l'attention de tous sur l'importance de l'eau douce et de mener un plaidoyer pour la gestion durable des ressources en eau douce dans le monde.

2013, année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau

En décembre 2010, l'Assemblée Générale des Nations Unies a déclaré l'année 2013 « Année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau » (A/RES/65/154) sur la base d'une proposition présentée par un groupe de pays, dont le Tadjikistan est à l'origine.

La principale priorité de l'Année internationale et de la Journée mondiale de l'eau en 2013 sera de sensibiliser à la fois aux possibilités de développement de la coopération, et aux défis que représente la gestion de l'eau, face à un accroissement de la demande en termes d'accès, de répartition des ressources et de services d'approvisionnement. Il s'agira au cours de cette année de travailler à l'obtention d'un consensus général sur les réponses appropriées à toutes ces questions.

L'UNESCO a été officiellement nommé par l'ONU-Eau pour orchestrer l'année et la journée mondiale de l'eau, en raison notamment de l'approche multidisciplinaire pratiquée par l'organisation, et indispensable pour traiter du sujet complexe de l'eau, avec ses multiples facettes, culturelles, éducatives, scientifiques, religieuses, éthiques, sociales, politiques, juridiques, institutionnelles et économiques.

Pour encourager et soutenir la coopération dans le domaine de l'eau, l'UNESCO a choisi de focaliser sa sensibilisation sur l'importance, les avantages et les défis de la coopération dans le domaine de l'eau; sur l'amélioration des connaissances et le renforcement des capacités pour la coopération; en suscitant des actions concrètes et innovantes en matière de coopération et en encourageant les partenariats et le dialogue autour de la coopération dans le domaine de l'eau.

Pour plus d'informations :

Le site internet officiel de l'année internationale de la coopération et de la journée mondiale de l'eau 2013 : www.unwater.org/watercooperation2013/

L'action extérieure des collectivités locales françaises pour l'eau et l'assainissement

– CHIFFRES CLES –

- **26 millions d'euros mobilisés en 2011** par les collectivités locales françaises, les syndicats d'eau et d'assainissement, et les six Agences de l'eau
- Plus de **230 collectivités locales** françaises engagées (Conseils régionaux, conseils généraux, villes, agglomérations, syndicats d'eau et d'assainissement) et les 6 Agences de l'eau
- 25 organismes concentrent 85% des financements mobilisés en 2011, dont **8 organismes qui mobilisent chacun plus d'1M€**
- **Les 6 agences de l'eau sont en cumulé les premiers contributeurs** de la coopération décentralisée, représentant 52% de l'engagement total en 2011 (13,8M€ sur les 26M€), contre 48% pour les collectivités (12,6M€ sur les 26M€)
- Hors agences, les **principaux contributeurs** ont été, en 2011 : le SEDIF, le SIAAP, l'AIMF, le Grand Lyon, la ville de Paris, le CG du Val de Marne, la Région Ile-de-France, Nantes Métropoles, la Région Rhône-Alpes, le CG des Yvelines

L'application de la loi Oudin-Santini

- Sur les 26M€ mobilisés en 2011 par les collectivités et agences, 80% l'ont été via la loi Oudin-Santini, soit **21M€** (contre 19M€ en 2010)
- Si toutes les collectivités françaises, les agences de l'eau, les syndicats d'eau, les EPCI en charge de l'eau et de l'assainissement, appliquaient totalement le 1% solidarité eau, le **potentiel de mobilisation serait d'environ 64M€ par an**.
- Les agences de l'eau ont mobilisé en 13,8M€ en 2011, soit 65% des engagements loi Oudin sur un potentiel de 18M€
- Les collectivités et EPCI ont mobilisé 7,4M€ via la loi Oudin-Santini en 2011 (soit 35% des engagements loi Oudin) sur un potentiel de 46M€

Pour plus d'informations : (cliquez sur les liens ci-dessous)

- [Le Bilan 2011 de la coopération décentralisée eau et assainissement](#)
- [Le panorama national de la coopération décentralisée française eau et assainissement](#)
- [Tout savoir sur la loi Oudin-Santini](#)
- [Guide de la coopération décentralisée pour l'eau potable et l'assainissement, pS-Eau - 2009](#)

La coopération décentralisée française pour le renforcement des compétences des collectivités du Sud dans les secteurs eau et assainissement

Aujourd'hui, plus de 2.5 milliards de personnes n'ont toujours pas accès à un assainissement amélioré et 780 millions ne disposent pas au quotidien d'une eau potable en quantité suffisante pour vivre. Une situation dramatique en termes de santé, de mortalité et de développement dans les pays du sud qui provoque la mort de 2 millions de personnes chaque année dans le monde, dont 90% sont des enfants de moins de 5 ans. Pour relever ce défi, les États concernés se mobilisent aux côtés des acteurs locaux et des populations, avec l'appui des partenaires financiers bi et multi latéraux, mais également des ONG et des acteurs de coopération décentralisée. Les collectivités locales au Nord sont en effet de plus en plus nombreuses à s'engager en faveur de l'accès à l'eau et à l'assainissement. Un mode de coopération qui peut représenter une solution efficace pour répondre aux besoins et renforcer la gouvernance locale, un des principaux enjeux pour les collectivités du Sud.

La coopération décentralisée, une « diplomatie des territoires »

Les collectivités locales en France sont de plus en plus nombreuses à s'engager en faveur de l'accès à l'eau et à l'assainissement en s'associant à des collectivités au Sud dans le cadre de la coopération décentralisée. Les modalités de leur intervention sont variées : soit, les actions sont menées en gestion directe par la collectivité, soit c'est un opérateur qui en assure la mise en œuvre localement pour le compte de la collectivité.

Beaucoup soutiennent aussi financièrement des projets de solidarité internationale portés par des acteurs associatifs de leur territoire.

Mettant leur expertise territoriale au service de leurs homologues au Sud, les collectivités françaises ont ainsi développé une « diplomatie des territoires » complémentaire à l'action internationale de la France comme l'a rappelé le Ministre des Affaires étrangères et européennes à l'occasion de la Commission nationale de la coopération décentralisée le 29 janvier 2013. En effet, l'action extérieure des collectivités apporte une solution efficace pour répondre aux besoins et renforcer la gouvernance locale.

Le cadre juridique de la coopération décentralisée en France

La loi du 6 février 1992 reconnaît juridiquement le droit aux collectivités locales françaises et leurs groupements de « conclure des conventions avec des collectivités territoriales étrangères et leurs groupements, dans les limites de leurs compétences et dans le respect des engagements internationaux de la France ».

La loi Thiollière de 2007, conforte et élargit ce droit en faisant de l'action internationale une compétence à part des collectivités territoriales.

Comment accompagner la décentralisation des services d'eau et d'assainissement ?

Les actions visant à renforcer la gouvernance locale et à accompagner les communes dans leur rôle de maître d'ouvrage peuvent se décliner de différentes manières en fonction du contexte d'intervention et de l'envergure du projet. L'organisation de formations à destination des acteurs concernés par la gestion du service de l'eau (élus et techniciens, notamment), la mise à disposition d'expertise mobilisée au sein des services techniques ou des délégataires au Nord, la mise en place d'outils de suivi et de gestion, l'appui à la mise en place de son service technique municipal, sont autant d'actions qui viennent renforcer les capacités et compétences des acteurs locaux.

Un cadre d'intervention propice au développement local...

La coopération décentralisée, inscrite dans la durée (certains partenariats ont parfois plus de 30 ans d'existence), permet de ne pas se limiter à une action ponctuelle mais de pouvoir assurer un suivi des actions réalisées et de s'inscrire dans la continuité des actions précédemment menées. Ces relations de proximité viennent souvent répondre à une demande exprimée localement et permettent une meilleure prise en compte des spécificités locales pour la définition de solutions plus adaptées. Néanmoins, ces actions menées au plus près des populations, doivent également répondre aux enjeux nationaux. Les partenaires doivent donc veiller à s'inscrire dans les politiques sectorielles des pays d'intervention.

...et au renforcement des compétences des collectivités du Sud

Les processus de décentralisation en cours dans de nombreux pays s'accompagnent du transfert progressif des compétences eau et assainissement des États vers les communes. C'est donc un défi important que ces collectivités locales, qui acquièrent la responsabilité d'assurer un service durable d'eau potable et d'assainissement sur leur territoire, ont à relever. Le renforcement de la maîtrise d'ouvrage communale constitue donc désormais un objectif majeur pour les collectivités locales au Nord et au Sud.

En effet, si la réalisation d'infrastructures (forages équipés de pompes à motricité humaine, mini-réseau d'adduction d'eau avec l'implantation d'un système d'exhaure, de stockage et de distribution) constitue un volet d'activités important pour améliorer l'accès à l'eau, l'organisation d'un service avec toutes les compétences locales nécessaires représente également un enjeu fondamental pour résoudre de façon durable le problème d'approvisionnement en eau d'une communauté.

Responsables du service de l'eau auprès des usagers, de la gestion de l'évacuation et du traitement des eaux usées, les collectivités françaises disposent d'un savoir-faire à partager. Elles ont donc un rôle majeur à jouer pour accompagner leurs homologues au Sud dans l'organisation des services publics locaux nouvellement décentralisés.

La coopération décentralisée et les associations de solidarité internationale

Une grande diversité d'acteurs associatifs de la coopération non gouvernementale est engagée en faveur de la solidarité internationale pour l'eau et l'assainissement : ONG, association de solidarité, associations de migrants.

Professionnels ou bénévoles, leur action vient compléter celle de la coopération décentralisée. D'ailleurs les collectivités s'appuient régulièrement sur l'expertise d'ONG et font appel à leur capacité à mobiliser la société civile dans leurs actions, au Sud comme au Nord. Elles soutiennent également financièrement des projets d'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement portés par des acteurs associatifs de leur territoire.

Plus d'informations : www.coalition-eau.org

Une opportunité de financement des projets d'accès à l'eau et à l'assainissement

Les collectivités locales françaises sont en mesure de mobiliser des fonds non négligeables pour financer leurs projets de coopération décentralisée, notamment grâce à la loi Oudin-Santini (voir encadré) qui permet aux collectivités de consacrer une part de leur budget eau et assainissement à des actions de

solidarité internationale dans ce secteur. Par ailleurs, elles peuvent entraîner avec elles d'autres partenaires financiers tels que l'Etat (dispositifs du Ministère des Affaires Etrangères ou de l'Agence Française de Développement), les fondations d'entreprises, les syndicats, et les agences de l'eau, créant ainsi un effet levier intéressant.

En accroissant et diversifiant les opportunités de financement, cette loi fait désormais des acteurs de coopération décentralisée français des partenaires importants pour l'accès à l'eau et à l'assainissement au Sud.

Le 1% solidaire

Dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, la loi Oudin-Santini, adoptée en 2005, autorise les collectivités à consacrer jusqu'à **1% des recettes de leurs services d'eau et d'assainissement** à des actions de solidarité internationale en faveur de ce même secteur. Cette loi, appelée aussi 1% solidaire, s'étend aux 6 Agences de l'eau présentes sur le territoire français, devenues aujourd'hui les contributeurs les plus importants en termes de financements mobilisés.

En 2011, les collectivités françaises, syndicats et agences de l'eau ont mobilisé 26 millions d'euros pour financer des actions de solidarité dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, dont **21 millions via la loi Oudin-Santini**.

Si les montants engagés par les collectivités territoriales françaises ont considérablement augmenté depuis l'adoption de la loi, le potentiel de mobilisation reste encore important. Une application totale et généralisée de la loi permettrait de mobiliser 64 millions d'euros par an.

Agir au Sud, sensibiliser au Nord

La coopération décentralisée se caractérise par une relation basée sur l'échange et la réciprocité, à travers des actions qui auront des impacts sur les deux territoires. Une action de solidarité au Sud c'est aussi une action de sensibilisation et d'information au Nord avec l'organisation de débats, d'animations, de festivals sur la thématique de l'eau et ses enjeux. Parler de l'eau et du manque d'eau ailleurs peut être un moyen d'encourager la réflexion et l'action ici, avec une prise de conscience des élus et des citoyens sur les enjeux de l'eau sur le territoire de la collectivité engagée : tarification, protection de la ressource, modalités de gestion, etc.

La question de la coopération décentralisée, mais aussi de toutes les autres formes de coopération non gouvernementale, a eu toutes sa place dans les débats des Assises du développement et de la solidarité internationale qui se sont conclues le 1^{er} mars dernier. Un des 5 grands chantiers s'est d'ailleurs concentré sur le [renforcement des partenariats entre l'Etat et les acteurs non-gouvernementaux](#). A cette occasion, il a été rappelé le rôle fondamental des collectivités dans l'action extérieure de la France, sur le plan économique, mais aussi dans les domaines sociaux, politiques, culturels. C'est précisément ce que permet la loi du 1% solidaire qui repose sur le principe même de solidarité entre usagers du Nord et du Sud en encourageant l'engagement citoyen et favorisant le dialogue entre sociétés civiles et pouvoirs publics.

Le pS-Eau et la Journée Mondiale de l'Eau

→ Un plateau de télé reconstitué pour un débat participatif autour de l'eau

A l'occasion de la journée mondiale de l'eau, le **Programme Solidarité Eau, l'ADOS** et la **Région Rhône-Alpes** organisent un **débat participatif sur les moyens d'agir localement pour relever les défis de l'accès à l'eau et l'assainissement** dans le monde.

En présence de :

Mme Véronique Moreira, vice-présidente déléguée à la coopération solidaire
à la Région Rhône-Alpes

Mme Raquel Picon, conseillère municipale de Valence déléguée au jumelage
et à la coopération décentralisée

Le 22 mars 2013 à Valence, de 15h à 17h

(Lieu de la rencontre à confirmer dans les jours prochains)

Cette rencontre sera structurée autour de 3 temps forts d'échanges et de débats, illustrés par des interviews filmées d'acteurs de la société civile et de représentants de collectivités :

- un **état des lieux de la situation** de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans le monde ;
- un **éventail des moyens d'agir localement** pour répondre à cette urgence ;
- une **réflexion sur les prolongements possibles** de ces actions de solidarité au Nord.

Les échanges qui suivront permettront de partager les questionnements, expériences et pratiques de chacun.

Parce qu'en 2013, l'eau pour tous, c'est ensemble et maintenant !

→ Une sélection d'outils pédagogiques pour organiser sa Journée Mondiale de l'Eau

Le pS-Eau recense des centaines d'outils pédagogiques sur l'eau, l'assainissement et la solidarité. A l'occasion de la JME, il propose une sélection d'outils pour que chaque acteur puisse organiser une animation, un débat, un évènement ludique autour de l'eau :

- [une sélection de films et vidéos sur les problématiques de l'eau et de l'assainissement](#)
- [des jeux et kits pédagogiques pour informer et sensibiliser les enfants](#)
- [des expositions, photos, affiches, pour parler d'eau avec petits et grands](#)

→ Tour de France des évènements

Pour valoriser tous les acteurs engagés et faire de la Journée Mondiale de l'Eau un succès, le pS-Eau recense aussi sur son site web tous les évènements prévus en France à cette occasion :

<http://www.pseau.org/fr/journee-mondiale-leau-pres-chez-vous>

Pour aller plus loin



Le site web du pS-Eau : www.pseau.org

Pour tout savoir sur la coopération dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

- [La Journée Mondiale de l'Eau 2013](#)
- [Tout savoir sur la loi Oudin-Santini](#)
- [Observatoire de la coopération décentralisée française eau et assainissement](#)



1% solidaire pour l'eau Collectivités locales, votre action compte

La plaquette d'information sur la loi Oudin-Santini et la coopération décentralisée dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

Ed. : pS-Eau, 2012, 6 pages. [Cliquez ici pour télécharger](#)



Bilan annuel de la coopération eau et assainissement

La collection des bilans annuels de la coopération décentralisée française dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

- [Bilan 2007-2009](#)
- [Bilan 2010](#)
- [Bilan 2011](#)



Guide de la coopération décentralisée pour l'eau potable et l'assainissement

Présente le cadre d'intervention et les outils disponibles pour s'engager dans des actions de solidarité dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.

Ed. : pS-Eau, 2010, 68 pages. [Cliquez ici pour télécharger](#)

Le programme Solidarité Eau (pS-Eau)

Créé à l'initiative des pouvoirs publics français en 1984, le pS-Eau est une association loi 1901 pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour tous.

Un objectif principal: accroître et améliorer les actions en faveur de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les pays en développement

Pour répondre à ce défi, le pS-Eau est organisé en trois pôles:

- **Recherche et développement:**

> Pour assurer une veille scientifique et améliorer la compréhension des enjeux du secteur de l'eau et de l'assainissement

- **Appui-conseil:**

> Pour accompagner les acteurs français de la coopération décentralisée et non gouvernementale (collectivités locales, associations,...) dans la conception de projets d'accès à l'eau potable et à l'assainissement, et améliorer la cohérence des actions

- **Promotion de la solidarité internationale pour l'eau:**

> Pour informer, échanger et mobiliser autour de la cause de l'accès à l'eau et l'assainissement pour tous, accroître l'engagement et les financements alloués à ce secteur, et animer des débats sur les problématiques du secteur

Un réseau international et multi-acteurs

Avant tout, le pS-Eau est, et anime, un **réseau** ouvert aux organismes qui interviennent dans les secteurs de l'eau et l'assainissement et de la solidarité, afin de favoriser les échanges d'expériences et la diffusion d'information sur ces secteurs entre tous les acteurs concernés.

Le pS-Eau est présidé par **Monsieur René Ala**, Ambassadeur de France et ancien Maire d'Arles-sur-Tech.

Stéphane Hessel a été le président du pS-Eau pendant 16 ans de 1984 à 2000 et en était le président d'honneur jusqu'à sa disparition récente.



Programme Solidarité Eau

32, rue le Peletier

75009 Paris

www.pseau.org

Contact presse :

Céline Noblot

noblot@pseau.org

Tel : 01 53 34 91 29

Pierre-Marie Grondin

grondin@pseau.org

Tel : 06 09 43 71 25

